

Camille Perrier

Joëlle Vuille

(éditrices)

Procédure pénale suisse

Tables pour les études et la pratique

2^e édition

Helbing Lichtenhahn

Préface

Le 1^{er} janvier 2011 est entré en vigueur le Code de procédure pénale suisse. Pour la première fois dans l'histoire helvétique, les cantons appliquent un droit pénal formel unifié, fruit de plus de dix ans de travaux préparatoires.

Constituent des nouveautés – qui n'en sont d'ailleurs pas pour tous, puisqu'un certain nombre de solutions adoptées désormais au plan fédéral étaient déjà connues dans certains cantons – l'adoption d'un modèle où seul le ministère public est responsable de l'enquête préliminaire et qui sonne le glas de l'institution du juge d'instruction, la mise en place d'un contrepoids à la toute-puissance des procureurs par l'institution d'un tribunal des mesures de contrainte, l'entrée en scène de l'avocat de la première heure, la possibilité de soumettre certaines affaires à une procédure simplifiée (connue sous d'autres latitudes sous le vocable de « *plea bargain* »), l'obligation pour tous les cantons de prévoir une procédure d'appel ou encore l'abrogation des jurys populaires.

Le présent ouvrage est issu de la collaboration d'enseignants et de chercheurs de la Faculté de droit de l'Université de Lausanne actuels ou anciens. Il a pour but de présenter de façon schématisée et succincte les différentes phases de la procédure pénale, de fournir une première approche à un texte de loi qui a déjà fait couler beaucoup d'encre. Le lecteur ne trouvera pas dans ces pages toutes les réponses aux querelles doctrinales déjà soulevées par le CPP, mais bien plutôt un condensé pratique et agréable à tous les praticiens et étudiants désireux de se familiariser avec ce nouveau texte de loi et avec la procédure pénale en général.

Prof. LAURENT MOREILLON, Doyen de la
Faculté de droit et des sciences
criminelles de l'Université de Lausanne,
avocat

Table des matières

Préface	V
Liste des auteurs	VI
Liste des abréviations	XIII
Bibliographie	XVII

Introduction **Vue d'ensemble du Code de procédure pénale** **3**

I.	La structure du Code	3
A.	Titres II et III – Intervenants	3
B.	Titres IV et V – Outils	3
C.	Titres VI à IX – Procédure	3
D.	Titres X et XI – Conséquences	3
E.	Titre XII – Dispositions finales	3
II.	Le déroulement de la procédure en un coup d'œil	5
A.	Procédure préliminaire	5
B.	Procédure de première instance	5
C.	Voies de recours	5

Titre I **Champ d'application et principes généraux.....** **7**

I.	Champ d'application du Code de procédure pénale	7
II.	Administration de la justice pénale	9
A.	Le monopole de la justice répressive	9
B.	Le principe de l'immutabilité	9
C.	Le principe de la légalité en général	11
III.	Principes généraux régissant la procédure pénale	13
A.	Généralités	13
B.	Respect de la dignité humaine et procès équitable ; principe d'indépendance	13
C.	Droit d'être entendu	15
D.	Principe de célérité	15
E.	Maxime de l'instruction	17
F.	Légalité des poursuites ; renonciation à toute poursuite pénale	17
G.	Maxime d'accusation	19
H.	Présomption d'innocence et appréciation des preuves	19
I.	Interdiction de la double poursuite	19

Titre II **Autorités pénales.....** **21**

I.	Attribution des autorités pénales	21
A.	Autorités de poursuite pénale	21
B.	Tribunaux	23
II.	Compétences	25
A.	Répartition de la compétence entre la Confédération et les cantons	25

	B.	Les compétences matérielles : compétences multiples, premières investigations et concours d'infractions	27
III.	Fors		29
	A.	Introduction.....	29
	B.	For ordinaire.....	29
	C.	Fors spéciaux	31
	D.	Procédure visant à déterminer le for	33
IV.	Entraide judiciaire.....		35
	A.	Définition	35
	B.	L'entraide judiciaire nationale	35
	C.	L'entraide judiciaire internationale.....	39
V.	Récusation.....		41
	A.	Notion	41
	B.	Motifs de récusation.....	41
	C.	Procédure	43
VI.	Direction de la procédure.....		45
	A.	Compétence et attributions générales	45
	B.	Dispositions spécifiques.....	45
	C.	Contestation	45
VII.	Règles générales de procédure.....		47
	A.	Principe de l'oralité.....	47
	B.	Publicité des débats.....	49
	C.	Obligation de garder le secret, information du public et communication à des autorités.....	51
	D.	Procès-verbaux.....	53
	E.	Prononcés.....	55
	F.	Notification et communication des prononcés.....	57
	G.	Délais et termes.....	59
	H.	Traitement des données.....	59
	I.	Tenue, consultation et conservation des dossiers.....	61
Titre III	Parties et autres participants à la procédure		63
I.	Définitions		63
	A.	Parties.....	63
	B.	Autres participants	63
II.	Les droits des parties en général		65
	A.	Ester en justice : les actes de procédure des parties	65
	B.	Le droit d'être entendu.....	65
	C.	Les droits particuliers du prévenu.....	65
III.	Lésé, victime et partie plaignante		67
	A.	Lésé.....	67
	B.	Victime.....	67
	C.	Partie plaignante.....	67
IV.	L'action civile.....		69
	A.	Voie pénale ou voie civile?.....	69
	B.	Recours	69
V.	Conseil juridique.....		71
	A.	Les principes	71
	B.	Le défenseur.....	73
	C.	Assistance judiciaire gratuite pour la partie plaignante	79

Titre IV	Moyens de preuve	81
I.	Dispositions générales	81
A.	Administration et exploitation des moyens de preuve	81
B.	Auditions.....	83
C.	Droit de participer à l'administration des preuves	85
D.	Mesures de protection	87
II.	Audition du prévenu	89
A.	Dispositions générales.....	89
B.	Droit du prévenu lors d'une investigation.....	91
C.	Modalités d'audition en cas d'aveux	93
D.	Examen de la situation personnelle dans le cadre de la procédure préliminaire	95
III.	Témoins	97
A.	Dispositions générales.....	97
B.	Droit de refuser de témoigner	107
C.	Admissibilité et exercice du droit de refuser de témoigner.....	119
IV.	Personne appelée à donner des renseignements	125
A.	En général	125
B.	Auditions effectuées par la police.....	125
C.	Auditions effectuées par le ministère public et les tribunaux	125
V.	Experts	129
A.	Nécessité de nommer un expert	129
B.	Procédure de nomination	129
C.	Recours	129
D.	Choix de l'expert.....	131
E.	Etablissement de l'expertise.....	131
F.	Appréciation de l'expertise	133
VI.	Moyens de preuve matériels	135
A.	Pièces à conviction.....	135
B.	Inspection.....	135
C.	Production de dossiers	135
D.	Demande de rapports et de renseignements.....	135
Titre V	Mesures de contrainte	137
I.	Règles générales	137
A.	Conditions générales	137
B.	Compétence.....	137
II.	Mandats de comparution, mandats d'amener et recherches	139
A.	Mandat de comparution	139
B.	Mandat d'amener	141
C.	Recherches	143
III.	Privation de liberté.....	145
A.	Généralités	145
B.	Appréhension et arrestation provisoire	145
C.	Détention provisoire.....	145
D.	Détention pour des motifs de sûreté.....	145
E.	Visite domiciliaire.....	147
F.	Information	147
IV.	Mesures policières de privation de liberté	149
A.	Appréhension	149
B.	Arrestation provisoire	149
V.	Détention provisoire et détention pour des motifs de sûreté.....	151

	A.	Généralités	151
	B.	Conditions	151
	C.	Prolongation de la détention provisoire	153
	D.	Demande de libération de la détention provisoire.....	153
	E.	Voies de droit.....	153
	F.	Procédure	155
VI.		Perquisitions, fouilles et examens.....	157
	A.	Généralités	157
	B.	Perquisitions et fouilles de personnes et d'objets	157
	C.	Examen de la personne et examen du cadavre.....	157
VII.		Analyse de l'ADN	159
	A.	Introduction.....	159
	B.	Analyse de l'ADN en général	159
	C.	Enquête de grande envergure.....	159
	D.	Prélèvement d'échantillons sur des personnes condamnées	159
	E.	Organisation administrative de l'analyse ADN en Suisse	161
VIII.		Données signalétiques, échantillons d'écriture ou de voix	163
	A.	Données signalétiques.....	163
	B.	Echantillons d'écriture ou de voix	163
IX.		Séquestre.....	165
	A.	Principes.....	165
	B.	Conditions et effets du séquestre	167
	C.	Fin du séquestre	169
X.		Mesures de surveillance secrètes	171
	A.	Surveillance de la correspondance par poste et télécommunication.....	171
	B.	Autres mesures techniques de surveillance.....	177
	C.	Observation.....	179
	D.	Surveillance des relations bancaires	181
	E.	Investigation secrète.....	183

Titre VI	Procédure préliminaire	187	
I.	Introduction générale.....	187	
	A.	La procédure d'investigation policière.....	187
	B.	L'instruction.....	187
II.	Dispositions générales concernant la procédure préliminaire.....	189	
	A.	Dénonciation par un membre d'une autorité pénale	189
	B.	Dénonciation par le lésé.....	189
	C.	Dénonciation par une personne quelconque	189
III.	L'investigation policière.....	191	
	A.	Le rôle de la police durant l'investigation policière.....	191
	B.	Le rôle du ministère public durant l'investigation policière	191
IV.	Instruction par le ministère public	193	
	A.	Les tâches du ministère public dans la procédure préliminaire	193
	B.	La conduite de l'instruction	195
	C.	La clôture de l'instruction.....	197
V.	Conciliation.....	199	
	A.	Champ d'application et procédure	199
	B.	Issue de la conciliation.....	199
VI.	Classement et mise en accusation.....	201	
	A.	Introduction.....	201
	B.	Le classement.....	203
	C.	La mise en accusation	205

Titre VII	Procédure de première instance	207
I.	Litispendance et préparation des débats	207
A.	Litispendance et examen de l'accusation.....	207
B.	Préparation des débats.....	207
II.	Tribunal et participants à la procédure.....	209
A.	Tribunal.....	209
B.	Prévenu	209
C.	Ministère public	209
D.	Partie plaignante et tiers.....	209
III.	Débats	211
A.	Début des débats	211
B.	Procédure probatoire.....	213
C.	Plaidoiries et clôture des débats	215
IV.	Jugement.....	215
A.	Délibérations	215
B.	Complément de preuves.....	215
C.	Appréciation de l'accusation et fondement du jugement.....	215
D.	Prononcé et notification du jugement	215
Titre VIII	Procédures spéciales	217
I.	Présentation générale	217
A.	Simplification de la procédure pénale.....	217
B.	Palliatif des carences du prévenu	217
C.	En dehors d'une procédure pénale	217
II.	L'ordonnance pénale et la procédure en matière de contraventions.....	219
A.	Conditions et contenu	219
B.	Procédure d'opposition	219
C.	La poursuite et le jugement des contraventions	219
III.	La procédure simplifiée	221
A.	Conditions	221
B.	Procédure	221
C.	Voies de recours.....	221
IV.	Procédure par défaut	223
A.	Conditions	223
B.	Procédure et jugement.....	223
C.	Nouveau jugement et appel.....	223
V.	Procédure à l'égard des prévenus irresponsables.....	225
A.	Procédure	225
B.	Décision	225
Titre IX	Voies de recours	227
I.	Introduction générale	227
A.	Dépôt du recours (<i>Rechtsmittel</i>).....	227
B.	Procédure de dépôt du recours (<i>Rechtsmittel</i>).....	227
C.	Effet du dépôt du recours (<i>Rechtsmittel</i>).....	227
D.	Champ d'application	229
E.	Implications en termes d'organisation judiciaire	229
F.	Quid en matière fédérale ?	229
II.	Le recours	231
A.	Principe	231
B.	Autorité compétente.....	231

	C.	Effets	231
III.	L'appel		233
	A.	Principe	233
	B.	Autorité compétente et procédure	233
	C.	Effets	233
	D.	Particularités de la procédure orale	235
	E.	Particularités de la procédure écrite	237
IV.	Révision		239
	A.	Introduction	239
	B.	Le cas d'ouverture général de révision : les faits ou moyens de preuve inconnus de l'autorité inférieure et de nature à motiver une modification du jugement au fond.....	241
	C.	Les cas d'ouverture spéciaux de révision	243
	D.	Forme et délai	245
	E.	Le rescindant	247
	F.	Le rescisoire	249
	G.	Conséquences de la nouvelle décision	251
Titre X		Frais de procédure, indemnités et réparation du tort moral	253
	I.	En général	253
	II.	Définitions	253
	A.	Frais de procédure.....	253
	B.	Indemnités.....	253
III.	Frais de procédure.....		255
	A.	A la charge du prévenu	255
	B.	A la charge de la partie plaignante ou du plaignant	255
IV.	Indemnités et réparation du tort moral.....		257
	A.	Les prétentions du prévenu	257
	B.	Les prétentions de la partie plaignante.....	257
	C.	Les prétentions des tiers.....	257
	D.	Dispositions spéciales	257
Titre XI		Entrée en force et exécution des décisions pénales	259
	I.	Entrée en force.....	259
	II.	Exécution des décisions pénales	259
Titre XII		Dispositions finales.....	261
	I.	Mise en œuvre du nouveau droit de procédure.....	261
	II.	Dispositions transitoires.....	261
	III.	Entrée en vigueur	261
		Index alphabétique.....	263

Index

Les numéros renvoient aux numéros de pages et non aux tableaux.

- Acte d'accusation : 9, 19, 205
- Action civile : 69
- ADN
 - analyse : 159
 - organisation administrative : 161
 - prélèvements d'échantillons : 159, 163
 - traitement des données : 59
- Appel : 227, 233
 - procédure écrite : 237
 - procédure orale : 235
- Appréhension : 145, 149
- Arrestation provisoire : 145, 149
- Audition : 83
 - du lésé : 105
 - du prévenu : 89 ss
 - des témoins : 123
- Assistance judiciaire gratuite : 79
- Autorités pénales
 - attributions : 21
 - autorités de poursuite pénale : 21
 - autorité de recours : 23
 - compétence en cas de concours d'infractions : 27
 - compétences matérielles : 25
 - juridiction d'appel : 23
 - ministère public : 21
 - police : 21
 - tribunal de 1^{re} instance : 23
 - tribunal des mesures de contrainte : 23
- Autres mesures techniques de surveillance : 177
- Autres participants à la procédure : 63
- Cautionnement préventif : 217
- Champ d'application : 7
- Classement : 201, 203
- Compétences matérielles des autorités
 - de la Confédération : 25
 - des cantons : 25
 - répartition : 25
- Conciliation : 199
- Concours d'infractions, compétence matérielle : 27
- Confiscation : 31, 217
- Conseil juridique : 71 ss
- Contraventions
 - autorité compétente : 21
 - procédure : 219
- Débats : 208, 211
- Décisions judiciaires indépendantes : 217
- Défaut
 - d'une partie : 59
 - procédure par – : 223
- Défense
 - d'office
 - définition : 73
 - indemnisation : 75
 - nomination : 75
 - révocation : 75
 - obligatoire : 77
 - privée : 73
- Délais : 59
- Détention
 - pour des motifs de sûreté : 145, 151 ss
 - provisoire : 145, 151 ss
 - voies de droit : 153
- Direction de la procédure : 45
- Dispositions finales : 261
- Dispositions transitoires : 261
- Données
 - signalétiques : 163
 - traitement : 59
- Dossiers
 - contenu : 61
 - tenue, consultation et conservation : 61
- Droits fondamentaux : *v. principes généraux*
- Echantillons d'écriture et de voix : 163
- Entraide judiciaire
 - internationale : 39
 - nationale : 35, 37
- Entrée en force : 259
- Examen
 - de la personne : 157
 - du cadavre : 157
- Exécution des décisions pénales : 259
- Expert : 129
 - appréciation de l'expertise : 133
 - choix de l'– : 131
- Fors
 - principe : 29

- procédure de détermination : 33
- spéciaux : 31
- Fouilles
 - d’objets : 157
 - de personnes : 157
- Frais de procédure : 253, 255
- Indemnités et tort moral : 257
- Information
 - d’autres autorités : 51
 - des proches du prévenu en détention : 147
 - du public : 51
- Instruction par le ministère public : 5, 193
- Investigation
 - policière : 191
 - secrète : 183
- Langue : 53
- Lésé : 67
- Litispendance : 207
- Mandat
 - d’amener : 141
 - de comparution : 139
- Mesures
 - cautionnement préventif : 217
 - confiscation : 31, 217
 - prévenus irresponsables : 225
- Mesures de contrainte
 - analyse de l’ADN : 159
 - appréhension : 145, 149
 - arrestation provisoire : 145, 149
 - cautionnement préventif : 217
 - confiscation : 31, 217
 - détention pour des motifs de sûreté : 145, 151ss
 - détention provisoire : 145, 151 ss
 - dispositions générales : 137
 - données signalétiques : 163
 - examen de la personne et du cadavre : 157
 - fouilles : 157
 - mandat : 139, 141
 - perquisitions : 157
 - privation de liberté : 145 ss
 - recherches : 143
 - séquestre : 165
- Mesures de protection : 87
- Mesures de surveillance secrète : 171 ss
- Ministère public
 - aux débats : 209
 - définition : 21
 - en procédure d’instruction : 193 ss
 - en procédure d’investigation : 191
- Mise en accusation : 205
- Moyens de preuve
 - administration : 81
 - auditions : 83, 89
 - auditions du prévenu : 89
 - dispositions générales : 81
 - experts : 133
 - matériels : 135
 - participation des parties à l’administration : 85
 - personne appelée à donner des renseignements : 125 ss
 - procédure probatoire : 213
 - témoins : 97
- Ne bis in idem* : 19
- Nemo tenetur* : 65
- Notification et communication des prononcés : 57
- Observation : 179
- Oralité : 47
- Ordonnance pénale : 219
- Parties
 - actes de procédure : 65
 - action civile : 69 ss
 - assistance judiciaire gratuite : 79
 - défenseur : 71 ss
 - définition : 63
 - droits des parties : 65 ss
 - lésé : 67
 - partie plaignante : 67
 - action civile : 69
 - assistance judiciaire gratuite : 79
 - prévenu : 63
 - victime : 67
- Personne appelée à donner des renseignements : 125
- Perquisitions
 - de documents et enregistrement : 157
 - en général : 157
- Police
 - définition : 21
 - en procédure d’instruction : 193
 - en procédure d’investigation : 187, 191
 - mesures de privation de liberté : 149
- Poste et télécommunication, surveillance : 171

- Prévenu
- audition du – : 87 ss
 - définition : 63
- Preuves : v. *Moyens de preuve*
- Présomption d'innocence : 19
- Principes généraux
- accusatoire (maxime –) : 19
 - célérité : 15
 - droit d'être entendu : 15
 - immutabilité : 9
 - indépendance : 13
 - instruction (maxime de l'–) : 17
 - interdiction de la double poursuite : 19
 - légalité des poursuites : 17
 - monopole de la justice répressive : 9
 - présomption d'innocence : 19
 - procès équitable : 13
 - respect de la dignité humaine : 13
- Privation de liberté : 145
- Procédure de première instance :
- débats : 211
 - litispendance : 207
 - préparation : 207
- Procédure préliminaire : 186
- classement et mise en accusation : 201
 - conciliation : 199
 - instruction par le ministère public : 193
 - investigation policière : 191
- Procédures spéciales
- décisions judiciaires indépendantes : 217
 - défaut : 223
 - en matière de contraventions : 219
 - ordonnance pénale : 219
 - prévenus irresponsables : 225
 - simplifiée : 221
- Procès-verbaux : 53
- Prononcés : 55
- Publicité : 49
- Recherches : 143
- Rechtsmittel* : v. *Voies de recours*
- Recours : 227, 229
- Récusation
- motifs : 41
 - procédure : 43
- Règles générales de procédure :
- communication à des autorités : 51
 - communication des prononcés : 57
 - délais et termes : 59
 - dossiers (tenue, conservation et consultation) : 61
 - information du public : 51
 - maintien du secret : 51
 - notification : 57
 - oralité : 47
 - procès-verbaux : 53
 - prononcés : 55
 - publicité : 49
 - séquestre : 165
 - traitement des données : 59
- Relations bancaires, surveillance : 181
- Réparation du tort moral : 257
- Révision : 239
- Secret, règle générale de procédure : 51
- Séquestre : 165
- Surveillance secrète
- autres mesures techniques de surveillance : 177
 - investigation secrète : 183
 - observation : 179
 - surveillance de la correspondance par poste et télécommunication : 171
 - surveillance des relations bancaires : 181
- Témoin
- définition : 97
 - droit de refuser de témoigner
 - admissibilité : 119
 - procédure : 107
 - secret de fonction : 111
 - secret professionnel : 113
- Termes : 59
- Traces : 157, 159
- Traitement des données : 59
- Tribunal
- de 1^{re} instance : 23
 - des mesures de contrainte : 23
- Victime : 67
- Visites domiciliaires : 147
- Voies de recours
- appel : 233
 - champ d'application : 229
 - dispositions générales : 227
 - en matière fédérale : 229
 - recours : 231
 - révision : 239